

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : SOUSSOU	Sexe : Masculin
Prénom : Fidèle	Nom du père : [REDACTED]
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : /	Nom de la mère : [REDACTED]
Lieu de naissance : Boda	Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance/ âge : 1 ^{er} janvier 1948	Numéro de passeport/ pièce d'identité : [REDACTED]
Ethnie : Boffi	Religion : Catholique

Langue(s) parlée(s) : Sango, Français
Langue(s) écrite(s) : Français
Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango, Français

Emploi : Agriculteur (ancien député)

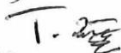
Lieu des entretiens : Bangui (RCA)
Dates et heures des entretiens : Lundi 12 septembre 2022, 10h24-12h19 ;
Mardi 13 septembre 2022, 15h12-15h23 ;
Mercredi 14 septembre 2022, 09h25-09h55.

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

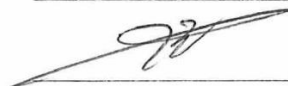
SOUSSOU Fidèle :



TIANGAYE Régis :



PABINGUI Guy Rufin :

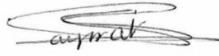


Distribution restreinte à la CPI

FS

Déclaration de témoin SOUSSOU Fidèle

BAYSSAT Sabine :



FS

Distribution restreinte à la CPI

Page 2 sur 7

CAR-D29-0009-0356-PRV

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à Me Régis Tiangaye, Me Rufin Pabingui et Mme Sabine Bayssat qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI »).
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en français. Je comprends et je parle parfaitement français.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Me Régis TIANGAYE.

FS

Distribution restreinte à la CPI

Page 3 sur 7

CAR-D29-0009-0357-PRV

Déclaration de témoin SOUSSOU Fidèle

11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Parcours personnel

14. Je suis né le 1^{er} janvier 1948 à Boda. J'ai été à l'école de Boda jusqu'en CM2 puis au collège technique de Bangui jusqu'en deuxième année. Comme je n'avais pas de soutien pour continuer, je suis reparti à Boda.
15. En 1975, je suis devenu comptable à la mairie de Boda. J'ai ensuite été nommé secrétaire général de la commune de Boganda en 1980 puis secrétaire général de la commune de Boda en 1983.
16. En 1985, j'ai suivi la formation professionnelle de secrétaire général des communes à l'ENAM à Bangui. Je suis reparti à Boganda où j'ai travaillé comme secrétaire général de la commune puis j'ai été affecté comme secrétaire général de la commune de Bozoum en 1989. En 1991, j'ai été ramené à Boganda puis désigné Président de la délégation spéciale de la ville de Boda en 1993.
17. En 1998, j'ai été élu député sous le mandat du Président Patassé. Mon mandat s'est achevé en 2003 lors du coup d'Etat de Bozizé.
18. En 2014, à la demande de Monseigneur Guerino de Mbaïki, nous avons organisé une réunion avec les ressortissants de Boda et nous avons interpellé la Présidente Madame Samba-Panza pour que la paix revienne à Boda. Monseigneur Rhino, le ministre Wilibiro, l'ancien député Bonzo Maxime, Madame Ouilidane Paulette de Fatima et moi-même, Fidèle Soussou, nous sommes rendus à Boda où nous avons rencontré les deux communautés afin d'y instaurer un dialogue et aboutir au retour de la paix à Boda.
19. Actuellement, je ne fais plus de politique et je travaille dans ma ferme à Boda. De temps à autre je pars travailler dans les mines de diamants avec des ouvriers miniers.

FS

Distribution restreinte à la CPI

Page 4 sur 7

CAR-D29-0009-0358-PRV

Déclaration de témoin SOUSSOU Fidèle

Alfred YEKATOM

20. Je ne connais pas personnellement Monsieur YEKATOM. Je ne l'ai jamais vu mais j'ai entendu parler de lui dans les médias. Je sais qu'il est militaire.
21. Monsieur YEKATOM n'a jamais travaillé pour moi dans les mines de diamants à Boda puisqu'il est militaire.
22. Monsieur YEKATOM n'a jamais été mon voisin à Boda. Il n'a pas grandi avec mon fils Habib SOUSSOU à Boda.
23. Alfred YEKATOM et Habib SOUSSOU sont des FACA mais je ne connais pas la relation qu'ils auraient pu avoir dans l'armée.

24. Je connais bien [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] et je n'ai plus de contact avec lui. Je sais qu'il était [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
25. Mon fils, Habib SOUSSOU, [REDACTED]
[REDACTED].
26. [REDACTED]
[REDACTED]
27. [REDACTED] n'a jamais travaillé pour moi dans les mines de diamants.
28. Je n'ai pas vu [REDACTED] durant toute la période des événements de 2013 et 2014.
29. J'habitais dans ma maison au quartier Fatima à Bangui au mois de février 2014 [REDACTED]
[REDACTED]

Boda

30. Durant les événements qui ont eu lieu à Boda au début de l'année 2014, j'étais à Bangui dans ma maison au quartier de Fatima car je devais me faire soigner pour mes problèmes de santé. Mon fils, Habib, y habitait également. Mes proches qui étaient à Boda me racontaient ce qu'il s'y passait.
31. Je ne suis pas au courant de réunions qui auraient eu lieu à Bangui, ni au quartier Fatima en particulier, pour organiser un départ à Boda. Je suis au courant que des FACA

Déclaration de témoin SOUSSOU Fidèle

originaires de Boda sont partis de Bangui pour aider leurs parents qui avaient besoin d'aide. Mon fils Habib faisait partie de ce groupe de FACA.

32. Les membres de l'équipe de défense m'ont demandé s'il est correct de dire que c'est moi qui ai lancé l'idée de retourner à Boda pour défendre la population qui se faisait massacrer. Ce n'est pas correct de dire cela. J'ai des parents du côté chrétien et du côté musulman et je ne peux pas accepter que les gens s'affrontent.
33. Les membres de l'équipe de défense m'ont demandé s'il est correct de dire que j'ai moi-même demandé à mon fils, Habib, de faire circuler un message parmi les FACA originaires de Boda pour les inciter à aller défendre leur ville. Ce n'est pas la vérité. Mon fils Habib est grand, il décide pour lui-même. Je ne peux pas envoyer et encourager mon fils à aller tuer ses cousins.
34. Les membres de l'équipe de défense m'ont demandé s'il est correct de dire qu'une réunion a été organisée chez moi au quartier Fatima pour préparer une attaque à Boda. Je ne suis pas au courant de cette réunion. Il est possible que mon fils Habib ait reçu ses amis à la maison mais je ne suis pas au courant d'une réunion. C'est seulement mon fils Habib qui m'a dit qu'il partait à Boda.

Clôture de l'entretien

35. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
36. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
37. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
38. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
39. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

J'ai lu la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature :.....

Date :.....14 Septembre 2022.....